



---

**ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
RUE DES FONTAINES**

---

**ARRÊTÉ N° 2026\_038**

**Le Maire de la Commune de VOUGY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

**VU** le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

**VU** la demande formulée le 01 juin 2026 par l'entreprise AXECOM sise 8 rue du 19 mars 1962 – 74240 Varenne le Grand,

**Considérant** qu'il y a lieu de régler la circulation de la rue des Fontaines,

**A R R Ê T E**

Article 1 : l'entreprise AXECOM est autorisée à effectuer des travaux de raccordement fibre optique au niveau du 183 rue des Fontaines.

Article 2 : **le 15 juin 2026** la circulation de la rue des Fontaines sera réglementée par alternat manuel aux abords du chantier.

Article 3 : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise AXECOM.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise AXECOM.

Article 5 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise AXECOM de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise AXECOM
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Madame la Cheffe de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim'iti (service de transport)

Fait à Vougy, le 03/06/2026

**Le Maire**



**Yves MASSAROTTI**